

Petites Villes



Newsletter hebdo

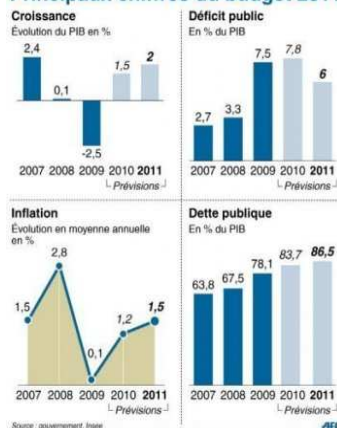
N° 32 – Mercredi 29 septembre 2010

« SPECIALE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011 »

Suite au Comité des finances locales qui s'est tenu le mardi 28 septembre au Ministère de l'Intérieur, et au conseil des Ministres du mercredi 29 septembre, Petites Villes Hebdo vous dévoile les grandes lignes du projet de loi de finances 2011, et notamment la partie concernant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

I. Eléments de cadrage

Principaux chiffres du budget 2011



En 2011, Le budget de l'Etat atteindra en 285,69 milliards (281,11 milliards en 2010). La charge de la dette s'élèvera à 45,38 milliards et devient 1^{er} poste de dépense de l'Etat. Le déficit public, qui

comprend celui de l'Etat, des comptes sociaux et des collectivités locales, devrait être réduit d'environ 7,8% du produit intérieur brut fin 2010 à 6,0% fin 2011, pour atteindre quelque 120 milliards d'euros.

La loi de programmation des finances publiques, également présentée mercredi en conseil des ministres, trace la nouvelle trajectoire de réduction du déficit, qui serait ramené à 4,6% fin 2012, 3,0% fin 2013 et 2,0% fin 2014. Cette trajectoire est conforme à l'engagement pris par la France devant ses partenaires européens en janvier, avec en plus l'objectif de 2,0% fin 2014, annoncé mercredi dernier par le ministre du Budget, François Baroin.

Cette réduction d'environ 100 milliards d'euros du déficit entre 2010 et 2013 pour atteindre 3%, la limite fixée par le pacte de stabilité européen, représenterait l'effort budgétaire le plus important dans le pays depuis au moins un demi-siècle. Le budget 2011 enregistrerait une baisse en volume de 0,2%.

II. L'évolution des concours financiers de l'Etat

Comme l'avait déjà annoncé Président de la République en mai à l'occasion de la deuxième conférence nationale sur le

déficit, le gouvernement a décidé de geler en valeur les concours financiers de

l'Etat aux collectivités territoriales à compter de l'année 2011, et ce pour 3 ans.

Les concours de l'Etat aux collectivités locales s'élèveront au total en 2011 à **53,38 milliards d'euros**, comme en 2010, à une dizaine de millions d'euros près.

Ainsi la progression de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée aux collectivités locales sera nulle en 2011, aboutissant à une baisse des recettes de DGF en euros courants pour près de 30 000 communes. En 2010, 20.000 communes étaient sorties perdantes de la loi de Finances 2010. Le complément de garantie de la dotation forfaitaire sera lui réduit, au minimum, de 2,9%. L'Etat doit en effet, sans toucher au montant de

l'enveloppe décidé en 2010, dénicher 250 millions d'euros pour les redistribuer à divers titres (augmentation de population, développement de l'intercommunalité, passage à une communauté d'agglomération...). L'écrêtement de ce complément, au lieu d'être uniforme, sera cette fois modulé en fonction du potentiel fiscal. 6 000 communes dont le potentiel financier est supérieur de 75% à la moyenne nationale devraient au minimum être concernées. Sur trois ans, ces communes enregistreront une baisse de leurs dotations pouvant aller jusqu'à 5%. Mais de nombreuses autres communes devraient également connaître une baisse des dotations, notamment celles où les résultats du recensement font apparaître une baisse de population.

II. La composition de l'enveloppe normée

Le fonds de compensation de la TVA, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le produit des amendes de police seront exclues de l'enveloppe normée et donc du gel entre 2011 et 2013. L'incorporation du produit des amendes de police, promise à une forte hausse aurait en effet influer mécaniquement de façon négative sur la DGF.

En 2011, la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établira à **41,26 milliards d'euros** (+ 0,2% par rapport à 2010).

Les dotations de péréquation sont préservées : la dotation de solidarité urbaine (DSU) s'élèvera à 77 millions d'euros, la dotation de développement urbain (DDU) progressera de 50 millions d'euros tout comme la dotation de solidarité rurale (DSR).

Le gouvernement a par ailleurs annoncé pour 2011 la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) en une **dotation unique d'équipement** réservée aux territoires ruraux.

La gestion de cette dotation, sera déconcentrée au niveau des préfets de département et financera la réalisation d'investissements ainsi que les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Ses critères d'éligibilité sont également simplifiés avec la prise en compte de la population et du potentiel fiscal).

Son montant en 2011 sera de 615,7 millions d'euros.

III. Les ajustements apportés à la réforme de la taxe professionnelle

Le projet de loi de finances 2011 proposera plusieurs ajustements à la réforme de la taxe professionnelle. Le texte proposera notamment un **report exceptionnel pour l'année 2010 de la date limite des délibérations relatives aux**

abattements de taxe d'habitation, qui sera décalée du 1er octobre au 1er novembre, afin de laisser un délai supplémentaire aux communes et aux intercommunalités pour adapter leur



politique d'abattements.

Le projet de loi de finances comportera également une modification de l'assiette de l'IFER sur les entreprises de télécommunication et une revalorisation du tarif de l'IFER sur les éoliennes

L'assiette de l'IFER retenue pour les entreprises dans le secteur téléphonique serait trop étroite et aurait des répercussions mécaniques sur l'ensemble des utilisateurs "alternatifs", compte tenu de la réglementation de l'ARCEP, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Dans ces conditions, une disposition du projet de loi de finances (PLF) pour 2011 définira une assiette plus large, qui ne modifie en aucune manière le montant de l'IFER sur les entreprises de télécommunication, en particulier sur France Télécom, afin d'éviter toute répercussion immédiate sur les utilisateurs.

Plusieurs faiblesses concernant l'IFER sur les éoliennes ont également été observées avec souvent un retour fiscal trop faible pour les communes d'implantation. Dans le cadre du PLF 2011, le Gouvernement portera ainsi le tarif de 2.913 euros par mégawatt à **5.000 euros par mégawatt**

De plus, l'article du PLF 2011 clarifie les règles de répartition du produit de l'IFER entre les communes, les EPCI et les départements, pour que l'essentiel du montant bénéficie au bloc communal.



Les règles de répartition de la valeur ajoutée qui permettent de calculer le montant de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par chaque collectivité seront également modifiées afin que la « territorialisation » de la CVAE produise des effets plus conformes aux réalités économiques et ne défavorise pas les collectivités dont le tissu économique est principalement constitué d'industries. Au lieu d'une répartition effectuée exclusivement en fonction du critère de l'effectif employé, le projet de loi de finances pour 2011 répartira la valeur ajoutée à parité au prorata de l'effectif et d'un indicateur de surface, afin notamment de permettre une meilleure répartition au bénéfice des collectivités qui abritent des secteurs industriels.

IV. La réforme des mécanismes de péréquation

Après la réforme de la taxe professionnelle, la mise en place d'un nouveau système global de péréquation est à l'étude.

A l'occasion de la présentation du projet de loi de finances, le Ministre du Budget a détaillé plusieurs dispositifs financiers et fiscaux pour renforcer la péréquation entre collectivités.

Concernant les dotations de l'Etat, un prélèvement sur la part garantie de la dotation forfaitaire des collectivités les plus riches devrait financer l'impact du

recensement et l'intercommunalité. Une modulation de cet écrêtement et des reversements sera mise en œuvre en fonction du potentiel fiscal des communes et de leurs groupements. Environ 6000 communes seraient ainsi écrêtées, voyant leur DGF baisser.

Le renforcement de la **péréquation « horizontale »** entre collectivités, à partir de 2012, a également été évoqué. Auparavant, un important travail de redéfinition des notions de potentiel fiscal et de potentiel financier devrait intervenir afin de disposer d'un indice fiable pour mesurer les écarts de richesse

et de charges entre collectivités. Le Parlement devrait fixer ces critères de cet indice dans la loi de finances pour 2011

C'est à partir de cet indice que le gouvernement révisera les dispositifs de péréquation liés à la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Le mécanisme avancé par le Ministre consisterait à opérer un prélèvement de 50 % sur la croissance cumulée de ressources de la CVAE pour toutes les régions et tous les départements dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à la moyenne afin de redistribuer ce surplus aux collectivités aux moyens les plus faibles.

Les reversements de ces deux fonds – fonds régional, fonds départemental –, alimentés devraient s'effectuer en fonction de critères de ressources et de charges propres à chaque type de collectivité. Pour les régions, la répartition des ressources du fonds s'effectuerait entre celles dont le potentiel fiscal est inférieur au potentiel fiscal moyen sur la base, pour 50% des ressources, de la population de chaque région, des effectifs des élèves scolarisés et des stagiaires de la formation professionnelle

ainsi que de la superficie du territoire et, pour les 50% restants, en fonction de l'écart entre le potentiel fiscal par habitant et le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des régions.

Les départements bénéficieront en outre d'un mécanisme de péréquation basé sur les droits de mutation versés à l'occasion des transactions immobilières.

Pour les communes et les EPCI, le gouvernement n'a pour le moment pas défini de façon précise le mécanisme qui pourrait s'appliquer. Les propositions ne devraient pas intervenir avant le printemps 2011 mais le gouvernement espère qu'à l'horizon 2015, 2% des recettes du "bloc local" seront redistribuées entre les communes les plus riches et celles qui sont les plus pauvres.

Enfin, le gouvernement proposera aux départements en grande difficulté financière un système d'avances remboursables en échange d'un programme de stabilisation. Toutefois, ce système ne sera intégré qu'au projet de loi de finances rectificatives 2010 s'il est activé pour plusieurs départements.

AGENDA DE L'APVF

30 septembre et 1^{er} octobre 2010, à Bucarest (Roumanie)

4^{emes} Rencontres des Petites Villes de l'Union européenne

20 octobre 2010, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Journée finances locales de l'APVF : Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Association des Petites Villes de
France*

PLF 2011 : L'APVF DÉPLORE UN NOUVEAU TOUR DE VIS SUR LES DOTATIONS DE L'ÉTAT, PRÉJUDICIALE À L'INVESTISSEMENT, À LA CROISSANCE ET À L'EMPLOI

L'Association des Petites Villes de France, que préside Martin MALVY, Ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, a pris connaissance du projet de loi de finances pour 2011 et notamment de la partie concernant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, présenté ce jour en Conseil des ministres.

Les grandes lignes de ce projet étaient connues depuis plusieurs semaines et l'APVF ne peut que déplorer la confirmation du gel en valeur pour les trois années à venir des dotations de l'Etat aux collectivités.

Cette stabilisation en valeur signifie très concrètement une diminution en 2011 des dotations de l'Etat pour une grande majorité de communes alors que ces dernières sont confrontées à des obligations et des pressions de plus en plus fortes du fait de l'application des normes et les conséquences de la Révision générale des politiques publiques qui conduit les collectivités à se substituer de plus en plus à l'Etat dans de nombreux domaines.

L'affaiblissement des capacités de financement des collectivités locales induit par le gel des dotations ne sera de surcroît pas sans conséquence pour l'avenir de secteurs de notre économie et pour la qualité des services rendus au public.

A cela s'ajoute pour les petites villes le grave problème posé par l'encadrement des cofinancements décidé à l'Assemblée nationale lors de la discussion du texte de loi sur la réforme des collectivités locales qui va entraîner une réduction drastique des investissements de très nombreuses petites villes.

En considérant les collectivités locales seulement comme une source de dépenses pour l'Etat et non comme un acteur de premier ordre de l'économie nationale, le Gouvernement commet malheureusement un contre-sens qui risque de pénaliser lourdement et durablement la croissance économique et l'emploi.

Contact Presse : André ROBERT, Délégué Général – Mathieu Vanicatte, Chargé de Mission Tél. : 01 45 44 00 83 – Fax : 01 45 48 02 56 – courriel : mvanicatte@apvf.asso.fr APVF, 42 Bd Raspail, 75007 PARIS - www.apvf.asso.fr

FORMATIONS

Mardi 19 octobre 2010

Fonds européens : enjeux et perspectives pour les territoires

I. Le cadre de la programmation 2007-2013:

Le cadre "réglementaire" de la programmation FEDER et FSE, Le cadre "stratégique" de la programmation, Le cas particulier du développement rural

II. Le mode opératoire des programmes:

- la gestion des programmes opérationnels et la déclinaison en région

III. Éléments de méthodologie pour le montage de projets

- quelques conseils pratiques pour les porteurs de projet
- la "vie" du projet : soumission du dossier, instruction, programmation, contrôles

CHANGEMENT DE DATE : en raison du mouvement de grève annoncé le 12 octobre, la formation « Le maire et l'opposition » est reportée au mardi 14 décembre 2010.

INSCRIPTIONS: <http://www.apvf.asso.fr/1-5-Les-Formations.php>

APVF
42 Bd RASPAIL
75007 PARIS
Tél. : 01 45 44 00 83
Fax. : 01 45 48 02 56
www.apvf.asso.fr



Rédaction :

Philippe BLUTEAU
Carlos LUCA DE TENA
Mathieu VANICATTE
Yohan WAYOLLE



Journée d'étude de l'APVF

Mercredi 20 octobre à Paris au siège du Groupe Caisse d'Epargne

Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux Comment bien préparer son budget 2011 ?

PROGRAMME

✓ **9H30 : Accueil des participants**

✓ **10H00 : Ouverture des travaux**

- Jean-Sylvain RUGGIU, Directeur du secteur public, BPCE
- Martin MALVY, Ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, Président de l'APVF

✓ **10H30 : Présentation de la loi de finances 2011 et de ses impacts sur les budgets communaux et intercommunaux**

*La nouvelle donne des relations financières Etat-Collectivités locales en 2011
L'évolution des dotations, des compensations d'exonérations fiscales, du FCTVA, des dégrèvements...
L'évolution des mécanismes de péréquation et l'évolution de la DSU*

- René ESCALLE, Consultant en finances locales
- Sylvain PRONTEAU, Responsable collectivités locales BPCE

✓ **11H30 : Pause**

✓ **11H45-12h15 : Après la suppression de la taxe professionnelle, quelles compensations pour les collectivités locales – quel dynamisme pour les nouvelles ressources ?**

- Marc LAFFINEUR, Député-maire d'Avrillé, Vice-président d'Angers Loire Métropole
- Marie-Christine LEPETIT, Directrice de la législation fiscale au Ministère de l'Economie et des finances

✓ **12H15-13h15 : Comment équilibrer les budgets locaux en 2011 ? Quelles politiques de péréquation mettre en œuvre ?**

- Jean-Pierre BALLIGAND, Député-maire de Vervins, 1^{er} Vice-président de l'APVF
- Marie-France BEAUFILS, Sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps, Vice-présidente de l'APVF
- Pierre JARLIER, Sénateur-maire de Saint-Flour, Secrétaire général de l'APVF
- Michel SAPIN, Ancien Ministre, Député-maire d'Argenton-sur-Creuse, Vice-président de l'APVF

✓ **13h15 : Allocution de clôture**

- Jérôme CAHUZAC, Député du Lot et Garonne, Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

✓ **Cocktail déjeunatoire à l'invitation du groupe Caisse d'épargne**

INSCRIPTIONS:

<http://www.apvf.asso.fr/files/Journees-d-etude/Programmeloifinances2011.pdf>